



Labomep : les conditions d'accès

publié le 06/09/2019 - mis à jour le 09/10/2025

Descriptif :

Labomep : renouvellement de la convention, évolution des conditions d'accès.

Sommaire :

- Accès par le GAR



Le rectorat avait signé une convention depuis 2016 avec l'association [Sésamath](#) pour permettre l'intégration de la plateforme d'apprentissage des mathématiques **Labomep** dans les environnements numériques de travail. Les conditions d'accès à Labomep ont évolué en 2019 pour prendre en compte le [RGPD](#).

La convention a été renouvelée en décembre 2020 pour 2020/2021.

● Accès par le GAR

Le GAR [Gestionnaire d'Accès aux Ressources](#) est en service depuis fin septembre 2019 dans notre académie. Il facilite la gestion des comptes et permet de respecter le [Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel](#).

Pour les collèges qui ont un ENT connecté au GAR et souhaitent utiliser Labomep, l'abonnement doit être souscrit [sur le site de gestion des abonnements GAR de Sésamath](#).

Pour les lycées, le connecteur GAR est pris en charge par la Région Nouvelle-Aquitaine à partir de la rentrée 2024. La ressource est présente dans la console d'affectation du GAR. Mais le GAR interdit de passer d'office des abonnements pour tous les établissements d'une académie, la demande doit toujours émaner de l'établissement.

Pour voir Labomep dans la console d'affectation du GAR :

1/ Créer un compte et demander l'abonnement sur <https://gar.sesamath.net/> avec l'adresse mail de l'établissement (ce.uai@ac-poitiers.fr). Pour cela commencer par saisir l'adresse sans indiquer de mot de passe, et valider. Puis confirmer à partir du message reçu dans cette boîte de courriel. Puis se connecter et demander l'accès à Labomep. [Pour plus d'explications, sur le site de Sesamath](#).

2/ La ressource apparaît ensuite dans le gestionnaire d'accès aux ressources (dans l'ENT).

2/ Un.e des responsable d'affectation du GAR affecte la ressource Labomep aux élèves et aux enseignants concernés. Les élèves et les enseignant.es utilisent ensuite l'icône ou l'onglet "médiacentre" pour accéder à Labomep.

Pour savoir qui est responsable d'affectation du GAR dans votre établissement demandez à l'équipe de direction ou à la DANE.

► [Les dernières nouveautés de Labomep](#) ↗



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.